

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 octobre 2021

La Cour des comptes présente son 33^e Cahier d'observations au Parlement de la Communauté française



La Cour des comptes publie aujourd'hui le 33^e Cahier d'observations qu'elle adresse au Parlement de la Communauté française.

Le rapport destiné au Parlement de la Communauté française contient l'opinion de la Cour sur l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'exercice du compte général 2020 des services du gouvernement de la Communauté française.

La Cour des comptes estime que les éléments probants qu'elle a obtenus sont suffisants et appropriés pour émettre une opinion. En ce qui concerne le compte général 2020 de l'entité, elle est parvenue à la conclusion que des anomalies, ayant une incidence significative et diffuse sur les comptes, la fondent à émettre une opinion défavorable sur celui-ci.

Le 33^e Cahier contient également les remarques et observations formulées par la Cour des comptes sur les comptes 2020 des services administratifs à comptabilité autonome. Il commente en outre l'évolution de la dette de la Communauté française au 31 décembre 2020 ainsi que le solde de financement établi par l'Institut des comptes nationaux.

Enfin, la dernière partie aborde les dépenses des cabinets des membres du gouvernement et de leurs services d'appui.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le texte intégral du 33^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française, ainsi que le communiqué de presse y afférent, est disponible sur www.courdescomptes.be.